

Devenir animateur agréé du jeu pédagogique – Prévention des RPS

Durée : 14h - 2 jours

Formation en :

- présentiel

Nombre de participants : 6 à 12 participants

Introduction

PREAMBULE

La prévention des risques psychosociaux – RPS – s’inscrit dans les obligations de l’employeur en matière de santé et de sécurité au travail et constitue un enjeu social, organisationnel, économique et réglementaire.

Les textes réglementaires, accords nationaux et lignes directrices nationales et internationales de référence* soulignent l’importance de développer une culture partagée de prévention et les connaissances des différents acteurs de l’entreprise.

Dans ce contexte, l’IFQVT propose un jeu pédagogique collaboratif de sensibilisation et de prévention des risques psychosociaux. Ludique et appliqué, il permet d’acquérir des repères communs et de favoriser le dialogue autour de la prévention, dans un cadre pédagogique structuré qui n’invite pas les participants à exposer leur vécu personnel ou leurs propres situations professionnelles.

* Voir « *Références réglementaires et institutionnelles* ».

Cette formation permet aux professionnels de la prévention et de l’accompagnement en entreprise de se former à l’animation du jeu pédagogique IFQVT de sensibilisation et de prévention des risques psychosociaux.

Le dispositif est destiné à être animé, en phase de sensibilisation, auprès de l’ensemble des niveaux hiérarchiques de l’entreprise : direction, management et collaborateurs.

Il favorise une acquisition ludique et appliquée des connaissances, à partir de situations pédagogiques qui permettent de centrer les échanges sur le travail et la prévention tout en évitant la surexposition personnelle des participants.

Pour conduire des formations approfondies en prévention des RPS et QVCT, notamment dans le cadre d’une démarche QVCT-RPS et en travaillant sur les situations spécifiques vécues dans l’entreprise, l’IFQVT propose un parcours distinct : [Devenir Formateur QVCT-RPS](#).

* RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELLES

Le contenu pédagogique s’inscrit dans le cadre des principaux textes réglementaires, accords et lignes directrices nationales et internationales applicables ou de référence en matière de prévention des risques psychosociaux, notamment :

- les articles L.4121-1 et L.4121-2 du Code du travail, relatifs aux obligations de prévention et aux principes généraux de prévention ;
- les dispositions du Code du travail relatives à l’information et à la formation en santé et sécurité au travail ;
- l’Accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 relatif au stress au travail ;
- l’Accord national interprofessionnel du 26 mars 2010 relatif au harcèlement et à la violence au travail ;
- les ressources et référentiels nationaux de prévention des risques psychosociaux ;
- les Lignes directrices de l’Organisation mondiale de la Santé sur la santé mentale au travail – 2022.

Objectifs

Acquérir les compétences nécessaires pour animer en autonomie une sensibilisation aux risques psychosociaux à l’aide du jeu pédagogique IFQVT, dans un cadre professionnel, structuré et sécurisant.

Objectifs pédagogiques - Compétences visées

À l’issue de la formation, le participant sera capable de :

- animer une sensibilisation aux risques psychosociaux centrée sur le travail, dans un cadre structuré et sécurisant ;
- utiliser le jeu et les supports pédagogiques associés conformément au cadre d’animation défini ;
- faciliter les échanges et les apprentissages en adoptant une posture adaptée aux différents publics de l’entreprise ;
- prévenir la psychologisation des situations de travail, l’exposition personnelle des participants et les situations susceptibles d’accroître le risque psychosocial au cours de la sensibilisation ;

- mobiliser et consolider les repères fondamentaux nécessaires à une sensibilisation à la prévention des RPS ;
- accompagner les participants au jeu dans l'acquisition des connaissances et repères leur permettant d'identifier les RPS comme risques professionnels, de repérer les principaux facteurs de risque, de distinguer facteurs de risque, types de risques, effets et atteintes potentielles à la santé, d'identifier les conséquences sociales, organisationnelles et économiques, de différencier les niveaux de prévention et de situer le rôle des différents acteurs de l'entreprise.

Public

Préventeurs – IPRP – formateurs internes et externes spécialisés – psychologues du travail – consultants spécialisés – sophrologues spécialisés dans l'accompagnement en entreprise et la prévention des risques psychosociaux.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter l'IFQVT afin d'étudier leurs besoins spécifiques et les possibilités d'adaptation du parcours.

Contact : info@ifqvt.fr – Objet : « Adaptation parcours » ou via le formulaire de [contact](#)

Prérequis

Être un professionnel intervenant auprès des entreprises dans les domaines de la prévention des risques professionnels, de la santé au travail, de la QVCT ou des risques psychosociaux et disposer de connaissances préalables en matière de prévention des RPS.

Contenu - Programme

1. Consolider les repères fondamentaux en prévention des RPS

- Actualisation et consolidation des connaissances
- Cadre de la prévention des risques psychosociaux
- Repères nécessaires à l'animation d'une sensibilisation
- Réglementation, référentiels et lignes directrices nationales et internationales de référence*

2. S'approprier le jeu pédagogique IFQVT

- Finalités et objectifs de la sensibilisation
- Découverte et expérimentation du jeu
- Appropriation du déroulement et des supports
- Articulation entre apports de connaissances, jeu et échanges

3. Développer une posture d'animation adaptée

- Centrage des échanges sur le travail et la prévention
- Facilitation des apprentissages
- Adaptation aux différents publics
- Prévention de la psychologisation du travail et de l'exposition personnelle
- Prévention des situations susceptibles d'accroître le risque psychosocial dans le cadre des apprentissages
- Régulation des échanges et gestion des situations sensibles

4. S'entraîner et valider ses compétences

- Expérimentation et mises en situation
- Entraînement à l'animation en situation d'apprentissage
- Analyse de pratique et feedback
- Évaluation des acquis et des compétences d'animation
- Préparation à l'animation d'application en situation professionnelle réelle

Méthodologie

La formation repose sur une pédagogie active, participative, ludique et appliquée.

Elle alterne apports ciblés, expérimentation du jeu pédagogique, vidéos, études de situations, échanges guidés, exercices, mises en situation d'animation et feedbacks individualisés et collectifs.

Une attention particulière est portée au cadre pédagogique de la sensibilisation : les apprentissages sont centrés sur le travail et s'appuient sur des situations proposées, sans demander aux participants d'exposer leur vécu personnel.

Outils

Chaque animateur agréé reçoit

- Une boîte du jeu pédagogique – Sensibilisation RPS
- Slides pour l'animation d'une sensibilisation
- Vidéo
- Bibliographie et références

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long des deux journées à travers des exercices, des vérifications de connaissances et l'observation des mises en situation d'animation.

- Une évaluation pratique en situation d'apprentissage permet de valider la capacité du participant à utiliser le dispositif, transmettre les repères attendus et adopter une posture d'animation adaptée.
- La validation de cette première phase donne accès à l'animation d'application tutorée en situation professionnelle réelle.

PARCOURS DE VALIDATION DE L'AGRÉMENT

Étape 1 – Formation et validation en situation d'apprentissage

À l'issue des deux journées, le participant ayant satisfait aux critères pédagogiques obtient la validation de la phase de formation théorique et pratique.

Il reçoit alors :

- un exemplaire du jeu pédagogique ;
- les supports nécessaires à son animation ;
- l'autorisation de réaliser son animation d'application en situation professionnelle réelle.

Étape 2 – Animation d'application en situation professionnelle réelle

Le participant réalise une première animation d'application en situation professionnelle réelle avec un tuteur, Animateur agréé IFQVT titulaire.

Cette animation peut être organisée directement par le participant ou, lorsqu'une opportunité est disponible dans son secteur géographique, être proposée par l'IFQVT.

La validation de cette mise en pratique permet d'attester la capacité du participant à mobiliser le dispositif et la posture attendue en situation professionnelle.

Si certaines compétences nécessitent d'être consolidées, une remédiation et/ou une animation complémentaire accompagnée peut être proposée.

Après validation complète du parcours, le participant devient :

ANIMATEUR AGRÉÉ IFQVT

Jeu pédagogique de sensibilisation et de prévention des risques psychosociaux

AGRÉMENT IFQVT

L'agrément Animateur agréé IFQVT titulaire est délivré pour une durée de 3 ans.

Pour maintenir son agrément actif, l'animateur s'engage, à compter de l'année civile suivant sa titularisation :

- à réaliser au minimum deux sessions d'animation par année civile dès l'année qui suit sa formation (ex. formation en octobre 2026, l'animateur agréé animera 2 sessions en 2027, 2028, et 2029; et demandera son nouvel agrément en 2030
- à participer, au cours des trois années d'agrément, à au moins un temps d'échange de pratiques et de mise à jour organisé par l'IFQVT ;
- à respecter les règles d'utilisation et les engagements prévus par l'agrément et la licence.

LICENCE ET DROIT D'UTILISATION

Après validation complète du parcours, l'Animateur agréé IFQVT titulaire bénéficie d'une licence d'utilisation professionnelle valable 3 ans, dans les conditions définies par le contrat de licence et le règlement de l'agrément fourni à l'issue de la formation.

Dans ce cadre, il peut :

- organiser et commercialiser ses propres sessions de sensibilisation ;
- animer le dispositif pour ses propres clients ;

- intervenir au sein d'autres organismes ou centres de formation ;
- intervenir pour le compte de l'IFQVT lorsque des missions lui sont proposées.

Le jeu, les slides et les ressources pédagogiques associées restent la propriété intellectuelle de l'ILQVT. Ils ne peuvent être reproduits, copiés, modifiés, cédés ou diffusés en dehors des conditions prévues par la licence.

Intervenants

Odette Sangaré, créatrice du jeu

IPRP - Formatrice spécialisée et certifiée en prévention des risques psychosociaux et qualité de vie et conditions de travail.

Formée à la prévention des risques professionnels, à l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux, à l'analyse des situations de travail à la suite d'atteintes à la santé dues aux RPS et au pilotage d'une démarche RPS / QVCT.

Lieu

Paris

Tarif

Tarif public : 750 € - exonéré de TVA

Tarif partenaire : 650 € - exonéré de TVA

Tarif Mise à jour : 200€ réservé aux formateurs QVCT-RPS déjà formés au jeu pédagogique RPS qui souhaitent mettre à jour leur formation et animation avec la nouvelle version du jeu. (Maximum 2 personnes par session)

Le tarif comprend :

- les 2 journées de formation ;
- les supports et ressources pédagogiques ;
- les évaluations en situation d'apprentissage ;
- le jeu pédagogique remis après validation de la phase de formation ;
- l'accès au parcours d'application tutorée ;
- le processus de validation de l'agrément.

La délivrance de l'agrément animateur agréé IFQVT titulaire et de la licence d'utilisation professionnelle est conditionnée par la validation de l'ensemble du parcours : formation de 2 jours + animation d'application tutorée en situation professionnelle réelle.

Modalités de paiement

Le paiement est effectué en ligne via la billetterie pour par virement.

Un paiement en plusieurs fois est proposé directement via la billetterie pour les formations. Le solde doit être payé au plus tard le dernier jour de la formation.

Prise en charge

L'organisme de formation IFQVT est certifié Qualiopi.

Selon la situation du participant et les règles propres au financeur concerné, la formation peut faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un employeur, d'un OPCO, de France Travail ou d'un autre organisme financeur.

Il appartient au participant de vérifier auprès de son financeur son éligibilité, les conditions de prise en charge et les démarches à effectuer.

Devenir Formateur QVCT-RPS

Pour aller au-delà de la sensibilisation, la formation « [Formateur QVCT-RPS agréé IFQVT](#) » permet de développer les compétences nécessaires pour **animer des formations approfondies en prévention des risques psychosociaux et en qualité de vie et conditions de travail**, notamment en abordant les **situations spécifiques vécues par les salariés dans le cadre d'une démarche QVCT ou RPS en entreprise**.

Devenir Référent QVCT

La formation [Référent QVCT](#) permet de développer les compétences nécessaires pour contribuer à la structuration, au déploiement et au suivi d'une démarche QVCT au sein d'une organisation. Il peut lui même former l'ensemble des niveaux d'acteurs dans son entreprise ou une entreprise cliente en étant également formé comme [Formateur QVCT-RPS](#)